



DÉCLARATION LIMINAIRE

Conseil commun de la fonction publique du mardi 11 février 2025.

Monsieur le ministre,
Madame la directrice,
Messieurs mesdames les employeurs publics,
Chers collègues,

Ce premier conseil commun de la fonction publique de l'année se tient dans un contexte politique et dans un agenda social instable et parfois en trompe l'œil.

Vous avez monsieur le ministre fait une déclaration que certains médias qualifient d'amour lors de la passation ministérielle.

Vous avez rapidement, M le ministre, engagé un cycle de rencontres et d'échanges qui nous ont permis d'engager dans un premier temps, un changement à 180 degrés avec les méthodes de votre prédécesseur.

Nous ne ferons pas de commentaires politiques dans cette instance ni dans aucune autre d'ailleurs ce n'est pas notre mandat et l'urgence publique nous engage à ne pas perdre de temps dans les querelles politiciennes.

Cependant, nous ne pouvons que constater malheureusement, que les couacs médiatiques en dehors du champ du dialogue social ont la dent dure. Le vieil adage « chasser le naturel il revient au galop ! » est toujours aussi vrai dans notre langage commun.

Monsieur le ministre il est tout aussi désagréable pour ne pas dire agaçant que le gouvernement souffle le feu et la glace en permanence.

Quelques exemples récents :

- 3 jours de carence : abandon
- GIPA : supprimé
- Concours talent : reconduit
- Baisse de 10 % rémunération en arrêt maladie : à l'ordre du jour de ce

CCFP

- Projet de loi fonction publique : enterré ou semi enterré ?
- Point d'indice : gelé





DÉCLARATION LIMINAIRE

Vous avez appelé à de la stabilité politique c'est votre rôle, nous appelons nous, à un dialogue social constructif pour engager un vrai processus pour remettre l'attractivité des services publics au cœur de nos débats.

Faisons par exemple le bilan de l'intelligence artificielle et des centaines d'expérimentations dans les services publics.

J'allais vous dire construisons la feuille de route pour faciliter le travail quotidien des agents tout en préservant une casse sociale contre-productive.

Malheureusement la presse de la sphère publique nous annonce déjà les grandes lignes de votre programme c'est bien dommage encore une fois.

Au-delà des déclarations d'amour les agents publics demandent des actes d'amour envers ceux qui dois-je le rappeler s'engagent pour servir les autres.

Dernièrement vous avez déclaré qu'il faut mettre un terme à la brèche anti-fonctionnaires bingo nous sommes là et nous souscrivons entièrement et sans retenue à cette idée que l'on défend déjà depuis longtemps.

Vous connaissez notre engagement dans un plan de protection des agents publics car la violence physique est bien trop présente dans les missions de service public. Mais il faudra également répondre à la violence verbale du quotidien ainsi qu'au « fonctionnaire bashing » que certains instrumentalisent.

Monsieur le ministre ne vous inscrivez pas dans un rôle miroir de certains prédécesseurs osez la rupture nous sommes prêts à dialoguer avec vous !
Engagez vous du côté de ceux qui libres et constructifs ne militent que pour du gagnant gagnant.

Enfin, nous ne pouvions commencer ce conseil sans dire un mot des textes soumis à l'avis du CCFP.





DÉCLARATION LIMINAIRE

Là encore des décrets positifs, mais également une perfidie budgétaire de la baisse de la rémunération de 10% de la rémunération des agents publics pendant un arrêt maladie.

Cette fausse bonne idée n'est en aucun cas une mesure pour lutter contre l'absentéisme mais plutôt un impact économique supposé de 900 millions d'euros sur le déficit public.

Encore faudra-t-il séparer les arrêts qui relèvent de la maladie ordinaire ou des accidents de travail.

Petit rappel si besoin les agents publics ne sont pas les responsables comptables des 3200 milliards de la dette publique française.

Les textes proposés aujourd'hui frisent l'escroquerie, car non seulement cela s'appuie sur des chiffres de l'après covid sortis de leur contexte professionnel et démographique mais surtout les arrêts maladies sont en baisse et sans un seul jour de carence supplémentaire et avec l'intégralité du traitement.

L'application de ces 2 décrets nuira fortement au pouvoir d'achat des agents et ces articles punitifs vont conduire les agents au travail malgré la maladie.

Ainsi ce gouvernement va créer des incubateurs professionnels à la propagation de ces affections virales ou bactériennes : c'est irresponsable et injuste !

Comment allez-vous gérer l'efficacité des services publics ainsi en cas de nouvelle pandémie ?

Ce projet de loi de finances 2025, au travers de son art 65bis n'épargne personne et touche des professions très engagées dans notre pacte républicain.

Certaines comme les policiers qui manifestaient devant l'assemblée nationale pour réclamer des moyens, d'autres comme les personnels hospitaliers qui aspirent à





DÉCLARATION LIMINAIRE

de meilleurs conditions de travail et qui attendent toujours les mesures pour résoudre le problème des urgences dans les établissements, ou encore les agents territoriaux qui sont le maillon essentiel, indispensable dans les collectivités départements régions lorsque les crises climatiques nous frappent .et nous en avons connu plusieurs ces dernières semaines.

Nous pourrions ainsi citer des milliers de filières professionnelles publiques qui œuvrent au quotidien, qui s'engagent sans compter et qui payent trop souvent un lourd tribut.

Vous l'aurez compris monsieur le ministre pas de position radicale de notre côté, Nous ne serons pas d'accord sur tout mais nous portons des revendications légitimes sur les 3 temps : le court, le moyen et le long terme.

La liste exhaustive sera diffusée et soumise au dialogue social lorsque l'agenda social sera arrêté.

C'est pour cela que nous vous demandons une loi de programmation fonction publique pour négocier et stabiliser des accords en faveur de tous les agents publics ; attractivité et protection sont les 2 piliers des services publics de demain.

La fédération des services publics CFE-CGC

